



CHAMPIONNATS DE BELGIQUE 2024

PARABADMINTON

Badminton en fauteuil roulant



Date: Samedi 4 mai 2024

Lieu: Sporthal Lokeren - Sportlaan 2, 9160 Lokeren

Organisation: Lokerse Badmintonclub

Comité organisateur :

Nicolas Van Bruysel – 0471926631

Kimberley Hillaert – 0498140861

Marina Windhey - 0485842269

Juge-arbitre: Jeroen Hubregsen (jeroen.hubregsen@scarlet.be)

Responsable anti-dopage: Kimberley Hillaert

Clôture des inscriptions: vendredi 19 avril 2024

Inscriptions (email) via: nicolas.van.bruysel@gmail.com - jasper@badmintonvlaanderen.be

Tirage au sort : Mercredi 24 avril 2024

Frais d'inscription: 5,00€ par discipline

- A verser à l'avance sur le compte BE70 4027 1139 1125 en mentionnant le nom + la participation BK G Badminton
- A payer sur place

Volant référence: Yonex Mavis 300 (jaune).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les Championnats de Belgique de handibadminton (déficience mentale) et de parabadminton (fauteuil roulant et déficience physique) sont ouverts à toute personne de nationalité belge ou étrangère résidant officiellement en Belgique depuis au moins un an et n'ayant pas participé à un championnat national d'un autre pays l'année précédente.
- L'affiliation à la FRBB (Badminton Vlaanderen ou LFBB) et/ou au BPC (G-Sport Vlaanderen ou LHF) est obligatoire.

NIVEAUX

- Comme les joueurs belges n'ont généralement pas encore de classification, tous les joueurs, même sans classification, peuvent participer à ces championnats, mais le joueur doit se qualifier avec une certitude raisonnable pour être classé en WH1 ou WH2. En cas d'incertitude, le juge-arbitre décidera de la validité de l'inscription.
- Par conséquent, il y aura une série ouverte pour le badminton en fauteuil roulant.
- Lors de votre inscription, veuillez indiquer clairement si vous disposez d'un fauteuil roulant adapté à la pratique sportive.

REGLEMENT

- Les Championnats se dérouleront conformément aux règlements de la FRBB.
- L'inscription implique le paiement du droit d'entrée indépendamment de la participation, sauf application de l'art. 112 du C100 FRBB.
- Un joueur peut s'inscrire à un maximum de 1 partie de la même discipline.
- Un joueur peut s'inscrire à un maximum de 2 disciplines différentes.
- Il est interdit de s'inscrire à deux ou plusieurs tournois dont les jours de tournoi et les disciplines coïncident.
- Les inscriptions valides seront admises dans le tableau principal en fonction du classement au moment de l'inscription, par date, heure et minutes.
- Le classement d'un joueur au moment de la clôture des inscriptions à un tournoi déterminera sa participation.
- Un joueur peut s'inscrire dans maximum 1 catégorie pour une même discipline.
- Un joueur inscrit dans une discipline doit être disponible pour l'ensemble des jours de compétition où celle-ci est organisée.
- Les inscriptions non confirmées pour les doubles seront considérées comme des inscriptions avec un partenaire X.
- Pour les paires en double, c'est la date d'inscription du dernier joueur inscrit qui s'applique.
- Nombre maximum de joueurs/paires selon le tableau suivant (à ajuster en fonction des pièces choisies) :
 - HE 16
 - DE 16
 - HD 16
 - DD 16
- Les organisateurs du tournoi peuvent adapter la taille des tableaux ci-dessus en concertation avec le juge-arbitre et autoriser un plus grand nombre de participants dans une discipline donnée si des possibilités se présentent en raison des inscriptions effectives.
- Le nombre de joueurs/paires de réserve est égal au nombre de têtes de série par tableau (par exemple, dans une table de 16 joueurs, 4 têtes de série sont désignées = 4 joueurs maximum sur la liste de réserve). Lorsqu'un joueur/une paire est retiré(e) du tableau principal, après approbation du juge-arbitre, il/elle est remplacé(e) par un joueur ou une paire de réserve. Ceci jusqu'au moment du premier match du joueur ou de la paire remplacé(e) dans une discipline.
- Les joueurs de réserve et/ou les joueurs exclus ont le droit de se désinscrire dès le moment où la publication du fichier TP comprenant les joueurs réserve et les joueurs exclus est en ligne.
- Un joueur qui s'inscrit dans 2 disciplines et qui est placé dans le tableau principal pour seulement 1 des 2 disciplines peut refuser de participer au tournoi.
- Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, le tableau peut être joué en système de poule, le tableau peut être annulé ou intégré à un tableau supérieur organisé en série ou en classement séparé comme stipulé à l'article 204a.b.3 du C200.
- L'inscription oblige à payer le droit de participation indépendamment de la participation effective, sauf application du règlement C100 art.112.
- Le joueur qui prend des médicaments doit en informer le juge-arbitre ou le responsable du contrôle antidopage au moyen d'un certificat médical sous pli fermé avant le début du tournoi. Ce certificat est récupérable après la fin du tournoi auprès du juge-arbitre.
- Volant de référence: Yonex Mavis 300 (jaune). Ces volants seront fournis par l'organisation.

- Pour tout joueur qui ne peut pas participer, le règlement C260 s'applique.
- Lors de tous les tournois individuels et/ou championnats, chaque joueur doit être prêt à jouer ½ heure avant l'heure spécifiée de chacun de ses matches (échauffement compris).
- Un joueur ne peut quitter la salle ou les annexes qu'avec l'autorisation du juge-arbitre.
- Lors d'un tournoi, d'un championnat, d'une compétition ou d'un événement officiel, approuvé par la FRBB, il est permis de faire des enregistrements télévisés, des enregistrements sonores et des photographies. La participation au tournoi implique qu'aucune autorisation supplémentaire ne doit pas être demandée aux joueurs, clubs ou officiels concernés à cet effet. Ces enregistrements télévisés, sonores ou photographiques peuvent être distribués par le détenteur des droits de diffusion ou de publication et peuvent être utilisés pour des programmes télévisés en direct ou enregistrés, internet, web casting, radio, film, distribution par la presse et autres médias similaires. La FRBB et ses fédérations affiliées, ainsi que tout photographe impliqué, ont le droit d'utiliser toute photographie ou autre image similaire prise du joueur ou de l'officiel pendant le tournoi à des fins non commerciales.
- Lors de son inscription, le joueur donne à Visual Reality, à l'organisation du tournoi, aux juges-arbitres et aux responsables « classement » de Badminton Vlaanderen et de la LFBB l'autorisation d'utiliser, de gérer et/ou de modifier ses données dans le cadre du tournoi.



CHAMPIONNATS DE BELGIQUE 2024

PARABADMINTON

Badminton en fauteuil roulant



FORMULAIRE D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

A envoyer avant le 19 AVRIL 2024 à par email à :

nicolas.van.bruysel@gmail.com – jasper@badmintonvlaanderen.be

Nom / Prénom:

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Date de naissance: / /

Sexe

Club (le cas échéant) :

Numéro de membre (le cas échéant) :

Simple

Hommes

Simple

Dames

Double Hommes. Partenaire (nom, prénom + club):

Double Dames Partenaire (nom, prénom + club):

Le joueur a son propre fauteuil roulant **OUI / NON**

Le joueur n'a pas de fauteuil roulant sportif et souhaite en emprunter un à Badminton Vlaanderen **OUI/NON**